

Publié le 12 juin 2020

Jean-Baptiste Lemoyne confirme l'éligibilité des Epl au Plan de relance du tourisme

En complément des mesures exposées dans le projet de loi de finances rectificatif n°3 paru mercredi 10 juin, Jean-Baptiste Lemoyne, Secrétaire d'Etat au tourisme, a confirmé, lors du Comité filière tourisme du jeudi 11 juin, l'éligibilité des Epl au Plan de relance du tourisme.



Le Plan de relance du tourisme, présenté par le Premier Ministre le 14 mai dernier, accompagne le secteur pour l'aider à rebondir dans le contexte de crise liée au Covid-19.

Après une mobilisation significative de la FedEpl, des Epl et des élus des territoires, des représentants des filières (UNIMEV, FRANCE CONGRES et le SNELAC), le gouvernement a confirmé **l'éligibilité des Epl au Plan de relance du tourisme**. Une décision capitale dans l'attente de la mise à jour du site internet www.plan-tourisme.fr.

Les mesures du Plan tourisme concernent notamment :

- **l'exonération des charges patronales** pour les entreprises de moins de 250 salariés,
- le **crédit de cotisation** égal à 20 % de la masse salariale,
- le **CFE**,
- **l'accès au PGE** saison,
- **l'accès au prêt tourisme**,
- **l'accès au chômage partiel jusqu'au 30 septembre 2020..**

La BPI clarifie sa position

En complément, lors du Comité filière tourisme, **la BPI a apporté des précisions complémentaires concernant le PGE et le PGE saison**, qui sera accessible dans les prochains jours. Ainsi, les entreprises ayant déjà fait appel au PGE et qui n'ont pas fait appel à la totalité de l'assiette éligible, ont la possibilité de demander un PGE saison, sur la base du chiffre d'affaires des 3 meilleurs mois de l'année 2019.

Le secteur du tourisme a consommé 8,1 milliards de PGE, sur les 10 milliards prévus pour le secteur. Ce sont 85 000 entreprises de la filière qui ont fait appel au PGE. C'est le secteur de la restauration, avec 63 000 entreprises, qui a le plus sollicité le dispositif à hauteur de 4,5 milliards d'euros. L'hôtellerie a, pour sa part, fait appel à 2 milliards d'euros et le solde concerne les autres filières. La BPI constate que beaucoup d'entrepreneurs hésitent à l'idée de s'endetter et attendent le début de la saison avant d'avoir recours au PGE.

Le Prêt tourisme décolle véritablement avec au total l'octroi de 200 millions d'euros d'accord en 1 mois.

À télécharger

- [Dossier de presse - Comité interministeriel du Tourisme - 14.05.2020](#)